



CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

**Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)
- 28 mai 2009**

Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici ou d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement nos positions. Notre revue de presse n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.

Bonne lecture !

Comité communication du CNC

<http://www.lecnc.com>

cnc@lecnc.com

Le Devoir, 28 mai 2009 - Réforme de l'assurance-emploi : La campagne de peur des conservateurs

Depuis de nombreuses années, nous réclamons un meilleur régime d'assurance-emploi qui serait en mesure d'assurer une sécurité financière entre deux emplois aux travailleurs qui se retrouvent au chômage. Ce régime, nous le savons tous, a été considérablement malmené depuis les années 1990, et surtout, il ne répond plus aux réalités du marché du travail, et encore moins à celles de l'actuelle récession économique. C'est pourquoi il est urgent d'y apporter des changements.

Au coeur des enjeux, il y a l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi. La ministre fédérale des Ressources humaines, Mme Diane Finley considère pour sa part que «les conditions d'admissibilité [...] n'entravent pas l'accès au programme». C'est faux. Lorsqu'elle nous ressort ce chiffre de «82 % des personnes qui ont payé des cotisations d'assurance-emploi [y] sont admissibles», elle fait référence au «taux d'admissibilité des chômeurs dont la cessation d'emploi récente était conforme aux critères de l'assurance-emploi». Admirons la formule, puisque même conforme aux critères, seulement 82 % des travailleurs y ont accès... Par ailleurs, ce taux tombe à 45 % chez les jeunes chômeurs et à 33 % chez les personnes ayant travaillé à temps partiel.

La ministre écarte d'autres mesures d'évaluation de la couverture du régime d'assurance-emploi. Par exemple, celle du ratio prestataires/chômeurs qui est à 44 %, soit la proportion de chômeurs qui ont accès à des prestations. Avant les compressions des années 1990, ce ratio était au-dessus de 80 %.

La politique, pour ceux qui la pratiquent, impose une éthique: celle de dire la vérité. Force est de constater que la ministre Finley et ses collègues ne connaissent pas cette vertu.

La bataille de toutes les batailles

Nous constatons que les forces conservatrices sont très inquiètes d'un meilleur accès aux prestations d'assurance-emploi. Pourquoi refuser que 150 000 travailleurs au chômage aient accès à des prestations d'assurance-emploi pendant quelques mois, le temps de se trouver un nouvel emploi? Qu'est-ce qui les dérange tant dans cette proposition d'un critère unique d'admissibilité fixé à 360 heures? Poser la question est probablement y répondre, ou à tout le moins, elle ouvre un sérieux débat sur la question, et débat il y aura.

Le «360 heures» sera au coeur même des enjeux, la clé ouvrant à une amélioration de l'assurance-emploi, et nous appelons l'opposition à faire front sur cette question.

Des charges sociales supplémentaires?

Déjà, nous pouvons entrevoir la campagne de peur des conservateurs: la proposition du 360 heures «entraînerait une hausse importante des charges sociales» et pour les citoyens, «plus d'impôts à payer». Voilà qui est une allégation mensongère: l'assurance-emploi est un régime qui se suffit à lui-même par les seules cotisations des employeurs et des travailleurs, le gouvernement ne participe plus du tout à son financement. Pour la dernière année financière répertoriée (au 31 mars 2008), le surplus de la caisse a été d'environ 1 milliard de dollars, soit le coût de la mesure du «360 heures» qui viendrait en aide à 150 000 travailleurs.

Si au cours de la prochaine année financière les dépenses devaient dépasser les recettes, il est prévu par la loi que le Trésor prêterait les sommes nécessaires, qui seraient par la suite remboursées avec intérêt par la caisse d'assurance-emploi. C'est toujours ce qui a été fait par le passé. Rappelons aussi que le taux de cotisation actuel (1,73 \$) est presque la moitié de ce qu'il a déjà été dans les années 1990 (3,07 \$) et qu'à la limite, une seule augmentation de 10 cents générerait des revenus d'environ 1 milliard de dollars à la caisse.

Nous combattons toute campagne de peur. De partout au Canada, les voix se font entendre pour exiger de meilleures conditions d'admissibilité. Ici, au Québec, de nombreux conseils municipaux, chambres de commerce et autres instances politiques et économiques ont signé une déclaration réclamant de tels changements. S'en dégage un consensus de société. Les conservateurs, pour leur part, ont choisi leur camp: refuser d'aider les travailleurs.

Pierre Céré, René Roy, Roger Valois, Daniel B. Lafrenière et François Vaudreuil, Respectivement porte-parole du Conseil national des chômeurs (CNC), secrétaire général de la FTQ, vice-président de la CSN, vice-président de la CSQ et président de la CSD

L'Acadie Nouvelle, 28 mai 2009 - L'assurance-emploi risque de coûter des appuis aux libéraux

Cela fait près d'un mois que le chef du Parti libéral, Michael Ignatieff, menace de déclencher des élections sur la question de l'assurance-emploi. Pourtant, dans le centre du pays, à tout le moins, il prêche essentiellement dans le désert.

C'est au Québec que le mécontentement à l'égard des conservateurs est le plus grand. Selon le dernier sondage Léger Marketing, trois Québécois sur quatre sont insatisfaits du gouvernement de Stephen Harper, il s'agit d'un sommet historique. Même au plus fort du scandale des commandites, le gouvernement libéral recueillait un bon taux de satisfaction.

Toujours est-il qu'on cherche en vain des signes cachés de fièvre électorale au Québec ou le moindre indice que les propos enflammés d'Ignatieff sur l'assurance-emploi passent moindrement la rampe.

En fait, la question risque de coûter des appuis aux libéraux au Québec.

Si Ignatieff n'avait qu'à battre les conservateurs pour l'emporter dans La Belle Province aux prochaines élections, sa campagne serait un jeu d'enfant. Néanmoins, les deux principaux partis s'affronteront directement dans uniquement 2 des 75 circonscriptions du Québec, soit celle de la Beauce, représentée par Maxime Bernier, et celle de Pontiac, détenue par Lawrence Cannon.

Pour ce qui est des huit autres sièges remportés par les conservateurs aux dernières élections, les libéraux sont arrivés loin en deuxième place. Partout ailleurs, à l'exception de la circonscription d'Outremont, détenue par le NPD, le Parti libéral fait face au Bloc québécois.

Actuellement, le parti de Gilles Duceppe possède une organisation et des finances supérieures aux libéraux. Qui plus est, le Bloc s'occupe du dossier de l'assurance-emploi depuis qu'un ancien gouvernement libéral a adopté les règles actuellement en place sur la base desquelles Ignatieff menace de plonger le pays dans des élections estivales.

Si Ignatieff monte en effet le cheval de bataille de l'assurance-emploi et fonde sa campagne sur cet enjeu au Québec, il va en quelque sorte détourner l'attention du gouvernement conservateur actuel pour la porter plutôt sur les gouvernements libéraux antérieurs.

Le débat sur l'assurance-emploi suscite peu d'intérêt dans les banlieues montréalaises. Il reste que c'est dans cette région regorgeant d'électeurs que les libéraux ont les meilleures chances de faire des gains dans la prochaine campagne. Étant donné que l'économie du Québec se porte un peu mieux que celle de l'Ontario, la question de l'assurance-emploi comporte peu d'intérêt pratique pour la majorité de la classe moyenne urbaine de la province. Au contraire, pour sa part, l'Ontario ressent déjà la récession de plein fouet, et le gouvernement provincial mène la bataille pour faciliter l'accès aux prestations d'assurance-emploi.

Malgré cette réalité, la décision d'Ignatieff de se faire le défenseur de la question ne semble pas faire bonne impression. Selon le plus récent sondage Ipsos Reid, l'appui aux libéraux s'affaiblit en

Ontario.

Il serait tentant de conclure que les publicités négatives diffusées par les conservateurs donnent des résultats dans la plus grande province canadienne, mais il est inutile d'intervenir dans le débat pour signaler que la baisse coïncidait avec la période pendant laquelle Ignatieff a menacé de déclencher des élections sur les prestations d'assurance-emploi. Au cours de cette période, il est devenu de plus en plus évident que la question revêt une plus grande importance au sein du caucus libéral que dans la réalité du centre du pays.

Une des raisons à cela pourrait être le nombre élevé de représentants de l'Atlantique dans les rangs du Parti libéral fédéral. Quatorze des députés libéraux sont originaires des provinces de l'Atlantique, soit plus que tout autre parti. De plus, des membres clés de son entourage rapproché sont natifs de cette région.

L'assurance-emploi a toujours été un important enjeu électoral en Atlantique. Toutefois, la région a souvent ressemblé davantage à un microclimat plutôt qu'à un terrain d'essai efficace pour les stratégies nationales.

À preuve, Brian Mulroney (en 1988) et Jean Chrétien (en 1997) ont tous les deux enregistré des pertes en Atlantique, mais cela ne les a pas empêchés de former un gouvernement majoritaire.

Chantal Hébert

Le Devoir, 28 mai 2009 - Assurance-emploi : Une position démagogique

Le chef du Parti libéral du Canada, M. Michael Ignatieff, le Bloc québécois et le NPD menacent de renverser le gouvernement dès ce printemps si ce dernier refuse de réduire à 360 heures le plancher à partir du duquel un nouveau chômeur aurait droit à des prestations d'assurance-emploi. Or, les libéraux eux-mêmes ne tiendraient pas une promesse aussi peu responsable s'ils étaient élus avec une majorité de sièges.

Plusieurs ont souligné le paradoxe: le chef libéral propose de ramener de 420 à 360 le nombre d'heures minimum donnant accès à des prestations de chômage, alors que c'est un autre libéral, Jean Chrétien, qui avait réformé le programme dans les années 1990. Ainsi, il suffirait d'avoir travaillé 45 jours dans une année pour devenir admissible aux prestations, et ce, quelle que soit la région. Si les libéraux eux-mêmes ont mis fin à une règle semblable baptisée ironiquement «la 10-42» (10 semaines de travail, 42 semaines de prestations), c'est qu'elle entretenait un niveau de chômage structurel élevé dans plusieurs coins du pays. Pourtant, la règle ne s'appliquait que là où le taux de chômage était très élevé, alors que M. Ignatieff veut l'étendre partout.

Depuis la réforme, il faut avoir travaillé au moins 420 heures (12 semaines) pour être admissible à 37 semaines de prestations là où le taux de chômage est de 16 % ou plus, mais à au moins 630

heures (18 semaines) pour seulement 22 semaines de prestations là où le taux n'est que de 7 %. Avec ce changement, l'assurance-emploi a retrouvé sa fonction originale de remplacement temporaire du revenu et d'incitation à revoir ses choix personnels même dans les provinces où le travail saisonnier est le lot d'une portion importante de la main-d'oeuvre.

Depuis une dizaine d'années, de moins en moins de personnes retirent des prestations. Parce que le régime est plus restrictif, c'est vrai, mais surtout parce que le taux de chômage est descendu très bas. Or, plus le taux de chômage baisse dans une région, moins le programme est généreux. C'est d'ailleurs ce qui fait que les travailleurs de l'Ontario et de l'Alberta sont si mécontents.

Des centaines de milliers de Canadiens perdent leur emploi depuis quelques mois, mais contrairement à ce que prétend l'opposition, la majorité d'entre eux reçoivent des prestations. Réduire le nombre d'heures minimum à 360 pour tous ne ferait qu'encourager les jeunes et les intérimaires à opter pour le chômage au lieu de poursuivre des études. Le syndrome du travail saisonnier est déjà suffisamment étendu, et presque inévitable, en régions ressources, il serait dramatique de l'étendre aux grands centres urbains.

Récemment, le gouvernement Harper a augmenté de cinq le nombre de semaines de prestations pour tous les chômeurs qui ne profitent pas déjà d'un projet pilote en ce sens créé il y a quelques années. C'est une très bonne nouvelle. Tout comme l'ajout important de fonds et de semaines de prestations pour ceux et celles qui choisissent de parfaire leur formation professionnelle. Cela dit, d'autres changements tout aussi souhaitables ne figurent pas au programme du gouvernement, pas plus qu'à celui des libéraux. Ainsi, il faudrait revenir à des prestations qui remplacent au moins 60 % du salaire admissible comme le propose le Bloc, et réduire l'écart trop important du nombre d'heures nécessaire pour avoir droit aux prestations d'une région à l'autre. Quant à la norme des 360 heures, c'est la dernière chose à faire si l'objectif est de préparer la main-d'oeuvre pour l'avenir. Et ça, les libéraux le savent!

Jean-Robert Sansfaçon

Le Devoir, 28 mai 2009 - Opinion : Emploi, faisons appel au privé

L'assurance-chômage d'Emploi Canada n'est pas une vraie assurance; faisons appel à une assurance privée!

Par définition, une assurance est une certitude infaillible et qui ne change pas. Lorsque nos gouvernements changent sans cesse les conditions d'accès à l'assurance-emploi, peut-on être sûr alors de percevoir des prestations? Par manque de travail, parce qu'il a quitté son emploi volontairement ou parce qu'il a été forcé de quitter son emploi, peu importe la raison, le contribuable devrait avoir droit à une assurance. Il y a peu de personnes que je connais qui quittent un emploi de gaieté de coeur, même si on tente de prouver le contraire...

Lorsque vous travaillez, vous avez à contribuer à l'assurance-emploi, même si dans les faits vous ne pouvez pas compter avec assurance sur ce moyen de subsistance si vous devenez chômeur. Selon la Charte des droits et libertés, nous devrions avoir le droit de contribuer à l'entreprise de notre choix, comme une entreprise privée, pour qu'elle nous gère adéquatement. Faisons appel à une compagnie d'assurances privée et boycottons Emploi Canada, c'est le véritable moyen de ne pas mourir de faim et de froid en cas de perte d'emploi. Je dis de faim et de froid, car même les centres pour défavorisés comme l'Accueil Bonneau, la Mission Old Brewery ou la Maison du Père à Montréal manquent de fonds, de nourriture et de lits pour vous secourir en cas de mise à la rue. Il semble que nos gouvernements n'ont pas l'honnêteté de subventionner adéquatement ces centres, et qu'ils se plaisent à piger dans des fonds comme celui de l'assurance-emploi pour favoriser l'achat d'armes et la guerre.

Ce n'est pas drôle de se retrouver dans la rue quand vous avez contribué à une assurance qui n'en est pas vraiment une. Pour ne pas se faire berner, le citoyen-chômeur doit avoir la possibilité d'avoir recours à une assurance sûre et de son choix, comme l'assurance privée. Lorsque vous payez pour une assurance qui vous opprime alors que c'est le temps d'être aidé, ne trouvez-vous pas qu'Emploi Canada, tout comme Service Canada, agissent en véritables démagogues?

Christian Collard

SorelTracyRegion.net, 27 mai 2009 - La MRC De Pierre-De Saurel Appuie le Comité des Sans-Chemise

À l'unanimité, le Conseil de la MRC, lors de sa dernière séance du 13 avril, a donné son appui à la démarche du Comité des Sans-Chemise de la région Sorel-Tracy, dans le cadre de sa campagne « Sortir de la crise ensemble ! »

Par cette campagne, le Comité des Sans-Chemise réclame d'urgence au gouvernement fédéral la révision du régime de l'assurance-emploi visant, entre autres :

- une plus grande admissibilité aux prestations d'assurance-emploi;
- une augmentation du taux d'indemnisation;
- l'abolition du délai de carence;
- l'assurance d'une sécurité du revenu pour les travailleurs âgés.

Les membres du Conseil de la MRC sont préoccupés par la crise économique que traverse actuellement le Canada et plus particulièrement la région du Bas-Richelieu, où le taux de chômage a bondi de 1 % entre le 15 mars 2009 et le 12 avril 2009, passant ainsi de 8 % à 9 %. À travers le Canada, on constate une perte nette de 129 000 emplois, du jamais vu depuis 1976.

Suite à une série de modifications du régime, il y a une quinzaine d'années, de nombreux travailleurs n'ont pas accès au régime même s'ils y ont cotisé. Le taux et la durée des prestations ont aussi sérieusement diminué, et ce, même si au fil du temps, la caisse de l'assurance-emploi a

enregistré des surplus accumulés de plus de 57 milliards de dollars.

Le maintien du revenu des chômeurs est aussi une condition essentielle au maintien de l'activité économique dans toutes les régions. Beaucoup de travailleuses et de travailleurs âgés qui perdent leur emploi n'arriveront plus jamais à réintégrer le marché du travail.

« Pour le Conseil de la MRC, l'amélioration de l'assurance-emploi constitue un enjeu de solidarité sociale », a conclu le préfet de la MRC de Pierre-De Saurel, Raymond Arel.

Source :
Hélène Goulet
Agente de communication par intérim
MRC de Pierre de Saurel

Parti Libéral du Canada, 27 mai 2009 - Flaherty rate sa propre cible des 120 jours : pas d'emplois, pas d'infrastructures et un déficit d'au moins 50 milliards

À l'issue de la période de 120 jours, fixée par le ministre des Finances Jim Flaherty lui-même, le seul résultat dont les conservateurs de Stephen Harper puissent se vanter, c'est un déficit record d'au moins 50 milliards de dollars, et le fait qu'ils ont retardé la mise en chantier de nombreux projet partout au pays, a déclaré aujourd'hui le porte-parole libéral responsable des finances, John McCallum.

Le budget présenté en janvier dernier par M. Flaherty stipulait clairement ceci : « Les mesures de soutien de l'économie doivent commencer d'ici 120 jours pour être vraiment efficaces. » Pourtant, les médias ont récemment confirmé que très peu de fonds avaient effectivement versés en faveur de l'infrastructure, que le nombre de Canadiens sans emploi avait augmenté et que le déficit fédéral, qui atteint maintenant 50 milliards de dollars, laissait croire à de sérieux problèmes structurels.

« Les finances du gouvernement sont en chute libre, et il n'y personne au gouvernail, a ajouté M. McCallum. Erreur après erreur, le ministre des Finances a créé le plus important déficit de l'histoire du Canada, quelques mois seulement après avoir nié qu'il y aurait une récession. »

« Et maintenant, qu'ont-ils fait depuis leur budget de janvier ? Plus de 40% des personnes qui sont au chômage dans ce pays n'ont pas droit aux prestations d'assurance emploi, même si elles ont cotisé au régime. Presque aucun projet de construction n'a été mis en chantier. Et maintenant, nous apprenons que la mauvaise gestion des conservateurs est la cause d'un énorme déficit structurel, qui avait commencé avant même le début de la récession. »

En janvier, le gouvernement avait promis des mesures urgentes pour stimuler l'économie, après avoir nié l'éventualité d'une récession jusqu'en novembre, lors du dépôt de sa mise à jour

économique. Pourtant, peu de projets ont été mis en chantier depuis. Loin d'avoir créé ou maintenu « près de 190 000 emplois », comme promis dans son budget de janvier, le gouvernement a laissé plus de 300 000 Canadiens rejoindre les rangs des chômeurs depuis le début de la crise.

« M. Flaherty ne sait manifestement pas compter, a ajouté M. McCallum. Rappelons-nous que l'actuel gouvernement a nié qu'une récession approchait et qu'il a été assez imprudent pour prédire un excédent budgétaire dans son énoncé économique de novembre. Maintenant, on apprend que son déficit de 34 milliards a atteint 50 milliards de dollars en 120 jours, et que les fonds de stimulation promis pour l'infrastructure n'ont toujours pas été distribués », a-t-il conclu.

La Presse Canadienne, 27 mai 2009 - Le déficit de 50 milliards \$ ne serait que le début des mauvaises nouvelles

Les citoyens canadiens doivent s'attendre à d'autres mauvaises nouvelles en ce qui a trait au déficit, croient des économistes, une fois que le gouvernement fédéral aura pleinement tenu compte de la faiblesse de la croissance économique et de la hausse du taux de chômage pendant la récession.

Selon ces économistes, la révélation du ministre des Finances, Jim Flaherty, mardi, à l'effet que le déficit fédéral atteindra 50 milliards \$, soit environ 50 pour cent de plus que ce qui avait été annoncé en janvier, n'est que la première d'une série de mauvaises nouvelles à venir pour la population canadienne.

Bien que M. Flaherty refuse de réviser ses prévisions au-delà de l'année fiscale en cours, les économistes ne voient pas comment Ottawa pourra maintenir le déficit à 30 milliards \$ pour l'année fiscale 2010-2011, tel que projeté par le gouvernement conservateur.

Cette estimation vient du fait que les indicateurs économiques devraient se maintenir dans la colonne négative. Cela aura pour effet, précisent-ils, de réduire les revenus d'impôts des entreprises et des particuliers mais aussi de faire augmenter les dépenses l'année prochaine, et la suivante.

Il faudra attendre au moins un an avant d'assister à une remontée des revenus d'impôts des entreprises, et comme le taux de chômage va vraisemblablement augmenter jusqu'au milieu de 2010, au minimum, les paiements d'assurance-emploi seront également plus élevés que ce qui avait été prévu.

Et selon l'économiste en chef à la Banque TD, Don Drummond, un expert en matière de budget fédéral, il faudra patienter de nombreuses années avant qu'Ottawa ne parvienne à présenter un budget équilibré.

M. Flaherty maintient qu'il pourra rétablir l'équilibre budgétaire dans quatre ans.

Une fois toutes les données financières prises en compte, la dette accumulée du gouvernement fédéral augmentera de plus que les 120 milliards \$ prédis par le Fonds monétaire international, estime la Fédération canadienne des contribuables.

De ce fait, le budget fédéral accusera un déficit supérieur aux estimations du gouvernement conservateur après quatre ans, établies à 100 milliards \$.

Une telle situation aurait pour effet d'effacer plus d'une douzaine d'années de remboursement de la dette par les gouvernements libéral et conservateur, et ramènerait la dette nationale à tout près de 600 milliards \$.

Par conséquent, les citoyens canadiens auraient à payer davantage pour le service de la dette, tandis que le gouvernement ne serait plus en mesure d'offrir d'importantes réductions d'impôts, ou de bonifier ses programmes sociaux, et ce pendant plusieurs années.

Par ailleurs, les économistes rappellent que le Canada est en meilleure posture que plusieurs autres pays, malgré leur pessimisme.

Le déficit pour l'année en cours représente environ trois pour cent de l'économie canadienne, qui s'établit à plus de 1500 millions \$. En guise de comparaison, le Royaume-Uni a annoncé un déficit équivalent à 10 pour cent de son produit intérieur brut (PIB), tandis que Washington prévoit un manque à gagner de 1750 millions \$, soit 12 pour cent de son PIB.

Enfin, le ratio de la dette du Canada par rapport à son PIB demeure l'un des plus bas de tous les pays industrialisés, et représente moins de la moitié de ce qu'il était lorsque le ministre des Finances de l'époque, Paul Martin, avait promis d'éliminer le déficit "contre vents et marées", au milieu des années 1990.

Julien Beltrame

L'Étoile du Lac (Roberval), 27 mai 2009 - "Denis Lebel veut sauver du temps" Robert Bouchard, député bloquiste de Chicoutimi-Le Fjord

Le député de Chicoutimi-Le Fjord et représentant du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour le Bloc québécois, Robert Bouchard, persiste et signe. Le gouvernement fédéral doit consentir la même aide au secteur forestier que celle accordée pour le secteur de l'automobile.

"L'industrie forestière ne reçoit que des miettes, alors que l'industrie automobile obtient des milliards. Le ministre Denis Lebel affirme que d'autres mesures sont à venir au cours des prochaines semaines. Je crois qu'il veut sauver du temps. L'ère n'est plus à la consultation, mais à

l'action. Quand le gouvernement conservateur a décidé d'aider le secteur automobile, il n'a pas tenu de consultations", déplore M. Bouchard.

"Nos avocats nous disent que les garanties de prêts à un taux commercial sont légales en vertu de l'entente sur le bois d'oeuvre, poursuit-il. Le gouvernement conservateur craint que les Américains décrètent un nouveau moratoire. Cependant, le gouvernement du Canada n'a pas à défendre les intérêts du gouvernement américain."

Lors de l'annonce d'une aide de 200 M\$ pour des travaux sylvicoles la semaine dernière, le député Denis Lebel a tenu à préciser l'ampleur de l'aide accordée à l'industrie forestière. Selon ses chiffres, le gouvernement du Canada, la Banque de développement du Canada et Exportation et développement Canada ont versé près de deux milliards aux entreprises forestières.

"Le pdg du Conseil de l'industrie forestière, Guy Chevrette, se demande lui-même où est passé cet argent. Les entrepreneurs forestiers ne sont pas capables d'obtenir de prêts lorsqu'ils vont voir leur banquier. Son message va à l'encontre de ce que nous entendons. L'industrie forestière est marquée au fer rouge", soutient Robert Bouchard.

Le Bloc québécois propose plusieurs solutions : programme de formation pour les jeunes, injectés quatre milliards dans le soutien à l'innovation, favoriser la recherche et le développement, adopter une loi pour utiliser le bois dans les constructions fédérales pour augmenter la demande. Robert Bouchard admet que le gouvernement conservateur a fait un pas vers l'innovation, mais qu'il pourrait en faire davantage.

Assurance-emploi

Le Bloc québécois poursuit sa bataille pour obtenir des améliorations au régime d'assurance emploi. L'ajout de deux semaines annoncé par le gouvernement conservateur n'est pas suffisant aux yeux de Robert Bouchard. Son parti demande la disparition du délai de carence de deux semaines, un seul d'admissibilité de 360 heures, la hausse des prestations de 55 % à 60 % et un programme spécial pour les travailleurs âgés.

Ces modifications sont évaluées à 7,9 milliards sur deux ans au Canada. M. Bouchard justifie cette dépense en situation de crise économique. Il croit que cela permettra de stimuler l'économie.

Acadie Nouvelle, 27 mai 2009 - Le nombre de prestataires d'assurance-emploi en hausse

Le nombre de travailleurs du Nouveau-Brunswick recevant des prestations ordinaires d'assurance-emploi a augmenté de 4,9 % au Nouveau-Brunswick de février à mars 2009.

La situation n'était guère mieux de mars 2008 à mars 2009 avec une augmentation de 13,8 %. Notons aussi que la ville de Saint-Jean a connu une augmentation de 36,4 % durant la même période.

Au niveau national, le Canada a connu une hausse de 10,6 % en mars pour atteindre 681 400.

Cette augmentation est la plus forte depuis que le marché du travail a commencé à se détériorer, en octobre, a indiqué Statistique Canada, hier. Le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi a grimpé de 36,2 % depuis l'automne dernier.

Le nombre de demandes initiales et renouvelées reçues en mars a toutefois diminué de 1,9 % par rapport à février, pour s'établir à 318 900. Malgré tout, le nombre total de demandes reçues en mars était le deuxième en importance depuis que des données comparables sont disponibles, soit 1997.

C'est dans l'ouest du pays que la situation s'est le plus détériorée. En Alberta, le nombre de bénéficiaires ordinaires d'assurance-emploi a bondi de 32,1% en mars, alors qu'il a augmenté de 26,7 % en Colombie-Britannique. Dans les deux cas, il s'agit des hausses mensuelles les plus importantes depuis que des données comparables existent.

Le nombre d'Albertains et de Britanno-Colombiens qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi a crû respectivement de 131,1 et 80,5 % depuis octobre. Au Québec, le nombre de bénéficiaires ordinaires a augmenté de 7,8 % en mars par rapport au mois précédent. En Ontario, la hausse a été de 9,9 %.

Les Affaires, 26 mai 2009 - Plus de prestataires d'assurance-emploi au Canada en mars

Les centres d'emploi ont beaucoup de visiteurs par les temps qui courent, le chômage s'élevant à 15,5% en février.

Le nombre de Canadiens recevant des prestations ordinaires d'assurance-emploi a crû de 10,6% en mars pour atteindre 681 400.

Cette augmentation est la plus forte depuis que le marché du travail a commencé à se détériorer, en octobre, a indiqué Statistique Canada mardi. Le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi a grimpé de 36,2% depuis l'automne dernier.

Le nombre de demandes initiales et renouvelées reçues en mars a toutefois diminué de 1,9% par rapport à février, pour s'établir à 318 900. Malgré tout, le nombre total de demandes reçues en mars était le deuxième en importance depuis que des données comparables sont disponibles, soit 1997.

C'est dans l'ouest du pays que la situation s'est le plus détériorée. En Alberta, le nombre de bénéficiaires ordinaires d'assurance-emploi a bondi de 32,1% en mars, alors qu'il a augmenté de 26,7% en Colombie-Britannique. Dans les deux cas, il s'agit des hausses mensuelles les plus

importantes depuis que des données comparables existent.

Le nombre d'Albertains et de Britanno-Colombiens qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi a crû respectivement de 131,1 et 80,5% depuis octobre.

Au Québec, le nombre de bénéficiaires ordinaires a augmenté de 7,8% en mars par rapport au mois précédent. En Ontario, la hausse a été de 9,9%, alors qu'elle a été de 4,9% au Nouveau-Brunswick.

Parti Libéral du Canada, 26 mai 2009 - Assurance-emploi : la toute dernière annonce des conservateurs ne bénéficiera à aucun chômeur

L'annonce recyclée du gouvernement Harper au sujet de l'assurance-emploi ne fait rien pour élargir l'accès au régime aux 60 % de Canadiens au chômage qui n'y ont pas droit, a dit aujourd'hui le porte-parole libéral chargé des ressources humaines, Michael Savage.

« Nous traversons une crise nationale. Or, le gouvernement continue de négliger les Canadiens qui ont perdu leur emploi, a déclaré M. Savage. Les libéraux sont favorables aux formations dans le cadre de l'assurance-emploi, mais cette mesure réannoncée ne prévoit aucun dollar supplémentaire pour les travailleurs mis à pied. Elle ne concerne que ceux qui touchent déjà des prestations et ne contribue pas du tout à rendre le régime équitable au pays. »

M. Savage réagissait à l'annonce aujourd'hui d'une mesure gouvernementale, faite par la ministre des Ressources humaines Diane Finley, visant à permettre aux travailleurs ayant beaucoup d'ancienneté de se perfectionner afin de se trouver plus facilement un nouvel emploi.

« Les libéraux continuent de réclamer l'équité grâce à un seuil national de 360 heures travaillées pendant la récession, de sorte que les personnes qui perdent leur emploi aient toutes droit à des prestations, peu importe où elles vivent ou travaillent », a-t-il ajouté.

À l'heure actuelle, il existe 58 seuils d'accès à l'assurance-emploi différents. Selon le plan libéral, l'équité entre les régions permettrait à 150 000 personnes de plus de recevoir des prestations. Cela représente un grand nombre des 340 000 travailleurs mis à pied sous la gouverne des conservateurs depuis octobre dernier.

« Notre plan recueille l'adhésion générale, car il est considéré comme le moyen le plus rapide, le plus efficace et le plus direct d'injecter des crédits pour la relance dans les régions durement touchées. Et pourtant, le gouvernement continue d'induire les Canadiens en erreur en affirmant faussement que cela va faire augmenter les cotisations à l'assurance-emploi », a poursuivi M. Savage.

Au lieu de stimuler les économies locales en élargissant l'accès à l'assurance-emploi, dont les ménages fragiles dépendent pour payer leur nourriture, leur transport et leur logement, le

gouvernement conservateur a dénigré ce régime, qu'il qualifie de trop « lucratif », et a distribué moins de 6 % des crédits de stimulations qu'il a lui-même proposés.

« Il est insultant pour les Canadiens d'entendre leur Premier ministre dire que les 350 000 personnes qui ont perdu leur emploi depuis l'automne préféreraient toucher une fraction de leur salaire sous forme de prestations plutôt que de travailler », a conclu M. Savage.

CNW, 26 mai 2009 - Assurance-emploi: Lettre ouverte du président du Conseil du patronat du Québec, Yves-Thomas Dorval, aux parlementaires fédéraux

Le président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), Yves-Thomas Dorval, a transmis ce matin à tous les députés du Québec à la Chambre des communes une lettre ouverte concernant le programme d'assurance-emploi. Voici le texte intégral de cette lettre :

Madame la députée, Monsieur le député,

Au cours des derniers mois, des modifications au régime d'assurance-emploi ont été proposées par tous les partis politiques fédéraux. Une de ces propositions - l'allongement de la durée des prestations - a même été adoptée lors du plus récent budget. Ce budget contenait également de nouvelles sommes considérables (1,5 milliard \$ sur deux ans) pour le financement de la formation, et ce tant à l'intérieur du programme d'assurance-emploi, qu'à l'extérieur, pour les travailleurs qui n'y ont pas accès.

La question de l'élargissement de l'accès aux prestations est maintenant remise à l'ordre du jour. Les employeurs du Québec sont sensibles à cette préoccupation des travailleurs. A titre de principaux contributeurs au régime (n'oublions pas que le taux de cotisation des employeurs est 40 % plus élevé que celui des travailleurs), ils souhaitent toutefois que certains éléments soient pris en compte dans ce débat.

D'abord, la crise étant mauvaise conseillère, il faudrait s'assurer qu'on ne se serve pas d'une situation conjoncturelle - la récession - pour procéder par la porte d'en arrière à une réforme majeure et permanente du régime. Tout assouplissement de l'admissibilité devrait donc s'appliquer de manière temporaire et sa durée devrait faire l'objet de critères précis et acceptés par toutes les parties prenantes.

Deuxièmement, la responsabilité sociale implique également la responsabilité fiscale, un point d'autant plus important que le déficit budgétaire s'annonce plus élevé que prévu. Il faudrait donc que soit clairement établie la provenance des fonds requis pour financer un tel assouplissement. Depuis de nombreuses années, les employeurs réclament que leur taux de cotisation rejoigne progressivement la parité avec ceux des travailleurs. Loin d'être disparue, cette demande traditionnelle devient même plus urgente en période de récession économique. Chose certaine, dans le contexte économique actuel, tout alourdissement du fardeau fiscal des employeurs, que ce

soit via des cotisations accrues où d'autres formes de taxation, aurait un effet contraire à celui recherché, soit de fragiliser davantage les entreprises et les emplois. Et c'est encore plus vrai au Québec où les taxes sur la masse salariale sont considérablement plus élevées qu'ailleurs au pays.

Troisièmement, toute modification au régime devrait tenir compte du principe de "réactivité". Personne ne pourra nier que plus le programme d'assurance-emploi devient généreux, moins il incite les travailleurs à retourner rapidement au travail.

En conclusion, il faut certes examiner les pistes de solutions pour venir en aide à nos concitoyens qui perdent leur emploi à cause de la récession. Il faut toutefois éviter de confondre filet de sécurité sociale et relance de l'économie. Vouloir faire usage du programme d'assurance-emploi comme programme de relance économique nous semble voué à l'échec. Le programme n'a tout simplement pas été conçu à cette fin. Le Cadre de financement exceptionnel (garanties de prêts) ou les investissements dans les infrastructures votés lors du dernier budget nous apparaissent être des mesures beaucoup plus susceptibles d'accomplir l'objectif de relance et de créer les emplois dont les chômeurs ont besoin.

Renseignements: Patrick Leblanc, Directeur des communications, Conseil du patronat du Québec, (514) 571.6400 (cell.)

Statistique Canada, 26 mai 2009 - Assurance-emploi pour mars 2009

En mars, 681 400 personnes recevaient des prestations ordinaires d'assurance-emploi, en hausse de 65 300 ou de 10,6 % par rapport au mois précédent, les hausses les plus marquées ayant été notées en Alberta et en Colombie-Britannique. L'augmentation enregistrée en mars a été la plus importante depuis le début de la détérioration du marché du travail, en octobre dernier.

Alors que le nombre de personnes touchant des prestations a augmenté en mars, le nombre de demandes initiales et renouvelées reçues pendant le mois a légèrement diminué de 1,9 %.

D'octobre à mars, la situation du marché du travail s'est détériorée de façon notable au Canada et l'emploi a chuté. En avril, l'emploi a augmenté grâce à une hausse du travail autonome. Depuis octobre 2008, le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi a grimpé de 36,2 %.

Au cours de la période d'octobre 2008 à mars 2009, le nombre de prestataires ordinaires d'assurance-emploi a augmenté dans toutes les provinces et tous les territoires, les plus fortes hausses en pourcentage ayant été enregistrées en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario.

Note aux lecteurs

Chaque mois, Statistique Canada présente maintenant une analyse plus poussée de la situation actuelle sur le marché du travail, à l'aide des statistiques sur l'assurance-emploi et d'autres sources.

Plus tôt en mai 2009, l'Enquête sur la population active (EPA) a fourni un portrait des conditions générales sur le marché du travail, y compris le taux de chômage, l'emploi total et les caractéristiques des personnes qui sont touchées par les changements sur le marché du travail. Dans le présent communiqué, Statistique Canada présente des détails régionaux supplémentaires fondés sur les statistiques sur l'assurance-emploi. Des détails selon l'industrie seront fournis plus tard, grâce aux données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Les statistiques sur l'assurance-emploi sont produites à partir de données administratives de Ressources humaines et Développement social Canada. Ces statistiques peuvent, de temps à autre, subir l'effet des changements apportés à la *Loi sur l'assurance-emploi* ou aux procédures administratives. Le nombre de prestataires ordinaires et le nombre de demandes reçues pour février et mars 2009 sont provisoires.

Le nombre de prestataires représente toutes les personnes qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi du 15 au 21 mars. Cette période coïncide avec la semaine de référence de l'Enquête sur la population active pour mars.

Les données régionales sur l'assurance-emploi et celles selon le sexe et l'âge ne sont pas désaisonnalisées. En conséquence, les comparaisons ne doivent être effectuées que d'une année à l'autre. Ces comparaisons peuvent être influencées par des hausses ou des baisses inhabituelles aux extrémités de la période.

Les statistiques sur l'assurance-emploi indiquent le nombre de personnes qui touchent des prestations. Il ne faut donc pas les confondre avec les données provenant de l'Enquête sur la population active, qui fournit des renseignements sur le nombre total de chômeurs.

Il y a toujours une certaine proportion de chômeurs qui ne sont pas admissibles à des prestations. Certains chômeurs n'ont pas cotisé au régime parce qu'ils n'ont pas travaillé au cours des 12 derniers mois ou parce que leur emploi n'était pas assuré. D'autres chômeurs ont cotisé au régime, mais ne satisfont pas aux critères d'admissibilité, comme les travailleurs qui ont quitté leur emploi volontairement ou ceux qui n'ont pas accumulé suffisamment d'heures de travail pour bénéficier des prestations.

Les données sur l'emploi utilisées pour la présente analyse sont tirées de l'Enquête sur la population active.

L'Alberta et la Colombie-Britannique sont particulièrement touchées

En mars, on a noté une hausse marquée du nombre de prestataires en Alberta et en Colombie-Britannique, ces deux provinces ayant connu des augmentations d'un mois à l'autre bien supérieures à la moyenne nationale.

En Alberta, le nombre de prestataires ordinaires a grimpé de 32,1 % pour s'établir à 42 200 en mars. Il s'agit de la hausse mensuelle la plus rapide pour cette province depuis que des données comparables sont offertes. Le nombre d'Albertains touchant des prestations a augmenté à un

rythme de plus en plus rapide chaque mois depuis octobre 2008, portant la hausse sur cinq mois à 131,1 %.

Le nombre de personnes touchant des prestations ordinaires en Colombie-Britannique en mars a augmenté de 26,7 % pour s'établir à 82 200, marquant aussi pour cette province la hausse mensuelle la plus rapide. Depuis octobre 2008, le nombre de prestataires a fait un bond de 80,5 %.

En mars, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario ont tous affiché une hausse du nombre de prestataires ordinaires s'apparentant à la moyenne nationale.

Aperçu régional et démographique : le nombre de prestataires a plus que doublé dans la plupart des grands centres en Alberta et en Colombie-Britannique

Les données sur l'assurance-emploi selon la région et selon l'âge et le sexe ne sont pas désaisonnalisées et, par conséquent, ne doivent être comparées que d'une année à l'autre.

Toutes les régions métropolitaines de recensement au Canada ont connu une hausse du nombre de prestataires ordinaires au cours de la dernière année. Au cours des mois à venir, Statistique Canada augmentera le nombre de cartes de l'assurance-emploi produites, en vue de fournir davantage de données régionales sur le marché du travail.

Entre mars 2008 et mars 2009, le nombre de prestataires a plus que doublé dans presque tous les grands centres en Alberta, et il a triplé à Wood Buffalo. À Calgary, le nombre de prestataires ordinaires a augmenté de 187,0 % pour s'établir à 15 400, tandis qu'à Edmonton, il a connu une hausse de 185,6 % pour atteindre 14 700.

En Alberta, la baisse de l'emploi des derniers mois a principalement touché la construction, le commerce, la fabrication ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques.

Des hausses marquées du nombre de personnes touchant des prestations ordinaires ont aussi été observées en Colombie-Britannique entre mars 2008 et mars 2009. Le nombre de prestataires a triplé à Cranbrook et à Kelowna et il a plus que doublé dans 13 autres agglomérations de recensement. À Victoria, le nombre de prestataires a progressé de 159,4 %, alors qu'à Vancouver, les 20 400 prestataires de plus ont représenté une hausse de 136,0 % en un an. À Abbotsford, l'augmentation a été de 125,7 %.

Au cours de la même période, la baisse de l'emploi en Colombie-Britannique a eu des répercussions sur un nombre important de secteurs, y compris la construction, la fabrication, le commerce, la foresterie et l'exploitation forestière ainsi que le transport et l'entreposage.

Entre mars 2008 et mars 2009, des hausses marquées du nombre de prestataires ordinaires ont été observées en Ontario dans toutes les régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, variant entre 26,3 % et 154,4 %. Le nombre de prestataires ordinaires a presque doublé à London, Kitchener, Hamilton et Windsor. À Toronto, le nombre de prestataires

ordinaires a augmenté de 85,0 %.

Au cours de la même période, les secteurs de l'économie ontarienne qui ont subi des baisses marquées de l'emploi ont été la fabrication, les services de soutien aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et les autres services de soutien, les services d'enseignement ainsi que la construction et le commerce.

Les hausses sont plus marquées chez les hommes et les jeunes

Entre mars 2008 et mars 2009, l'augmentation du nombre de prestataires ordinaires a été plus marquée chez les hommes (+54,8 %) que chez les femmes (+37,9 %).

Pour les deux sexes, l'augmentation du nombre de prestataires ordinaires a été plus importante chez les jeunes de moins de 25 ans, soit 56,1 %.

Le nombre de demandes de prestations demeure important en mars

Pour toucher des prestations d'assurance-emploi, une personne doit d'abord présenter une demande. Les statistiques sur les demandes portent sur l'ensemble du mois et fournissent une indication du nombre de personnes qui pourraient grossir les rangs des prestataires.

Le nombre de demandes initiales et renouvelées reçues en mars a légèrement diminué de 1,9 % par rapport à février, pour s'établir à 318 900. En dépit de cette baisse modeste, le nombre de demandes reçues en mars était le deuxième en importance depuis que des données comparables sont offertes, soit en 1997.

Le nombre de demandes reçues a varié d'une province à l'autre. En mars, sept provinces ont connu une hausse des demandes par rapport à février, les plus marquées ayant été enregistrées en Alberta (+16,0 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (+8,6 %), en Saskatchewan (+8,5 %) et au Manitoba (+5,8 %). La Colombie-Britannique et l'Ontario ont reçu moins de demandes en mars, après avoir enregistré leur nombre le plus élevé de demandes en février depuis que des données comparables sont offertes, soit en 1997.